



ADDITIF N°0004/CAPEF/SG/DAAF/SDBMRC/SMP/BEAO DU 07 OCT 2024

PORTANT MODIFICATIONS DES ARTICLES ET AJOUTS

Dans la Demande de Cotation N°0004/DC/CAPEF/CIPM/2024 du 27 Juillet 2024

relative à l'acquisition d'un pick up double cabine au profit de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun

Au lieu de :

**8- REMISE DES OFFRES**

Les offres rédigées en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel, conformes aux prescriptions du dossier de l'avis de consultation, chiffrées hors taxe sur valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC), accompagnées du modèle de soumission signé devront être déposées contre récépissé au siège de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun à Yaoundé, Service des Marchés Publics au plus tard le 07 Octobre 2024 à 10 heures, heure locale, portant la mention :

Lire plutôt

**8- REMISE DES OFFRES**

Les offres rédigées en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tel, conformes aux prescriptions du dossier de l'avis de consultation, chiffrées hors taxe sur valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC), accompagnées du modèle de soumission signé devront être déposées contre récépissé au siège de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun à Yaoundé, Service des Marchés Publics au plus tard le 10 Octobre 2024 à 12 heures, heure locale, portant la mention :

Au lieu de :

**11- OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres se fera en un temps le 07 Octobre 2024 à 11 heures dans la salle des réunions de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM) placée auprès de ladite institution. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis de Consultation sera déclarée irrecevable.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une parfaite connaissance du dossier.

Lire plutôt :

**11- OUVERTURE DES PLIS**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 10 Octobre 2024 à 13 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué dans la salle de salle de conference de la CAPEF sise u lieu dis parc repiquet. Seuls les soumissionnaires

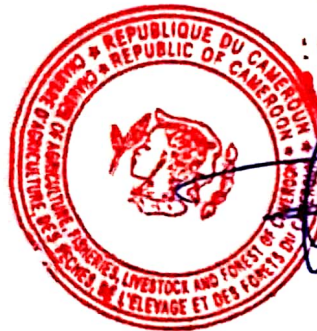
peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation. En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée. [L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation

Le reste sans changement...

Yaoundé, le 07 OCT 2024

LE PRESIDENT,

Pour le Président  
et par Délégation,  
Le Secrétaire Général



*Famji Jacob Tachol*  
Administrateur Civil Principal